Nations Unies E/2007/9/Add.3

Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2007
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2007
25 et 26 avril 2007
Point 4 de l'ordre du jour
Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.

2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2007, 11 membres du Conseil d'administration choisis parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2008, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2007 à l'expiration du mandat des membres suivants : Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Chine, Fédération de Russie, Japon, Mozambique, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée et Ukraine.

3. Les 11 nouveaux membres seront élus sur la base suivante :

Un membre à choisir parmi les États d'Afrique;

Deux membres à choisir parmi les États d'Asie;

Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

4. La composition actuelle du Conseil d'administration figure dans l'annexe à la présente note.

07-23956 (F) 200207 220207

Annexe

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2007

Huit sièges pour les États d'Afrique

Burkina Faso (2008), Cameroun (2009), Éthiopie (2009), Mali (2009), Mauritanie (2009), Mozambique (2007), République centrafricaine (2009), Rwanda (2008)

Sept sièges pour les États d'Asie

Chine* (2007), Inde (2009), Malaisie (2009), Myanmar (2009), Pakistan (2008), République de Corée (2008), République populaire démocratique de Corée* (2007)

Quatre sièges pour les États d'Europe orientale

Croatie (2009), Fédération de Russie* (2007), Serbie (2008), Ukraine* (2007)

Cinq sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine* (2007), Bahamas (2009), Bolivie* (2007), Colombie (2008), Guatemala (2008)

Douze sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Australie* (2007), Belgique* (2007), Danemark (2008), États-Unis d'Amérique (2008), Irlande (2009), Japon* (2007), Pays-Bas* (2007), Portugal (2009), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2009), Suède (2009), Suisse (2008), Turquie (2008)

* Membre sortant.